
DESTINATAIRES :	Tous les gestionnaires et employés du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Guillaume Ferland, coordonnateur de la chaîne d'approvisionnement, DL Yanic Bélanger, chef de service de la gestion contractuelle, DL
DATE :	Le 25 novembre 2024
OBJET :	Nouveau seuil d'achat pour les contrats d'approvisionnement au 1^{er} décembre 2024

Avec l'arrivée de Santé Québec, veuillez prendre note qu'à compter du 1^{er} décembre 2024, les contrats d'approvisionnement d'une valeur de 33 400 \$ et plus devront faire l'objet d'un appel d'offres public.

MODE DE SOLLICITATION		Attribution	Adjudication		
		Gré à gré	AOI	AOP R	Appel d'offres public (AOP)
Approvisionnement (incluant appro. en TI)	Ministères et Organismes (MO)	0 à 33 399 \$			≥ 33 400 \$
	Réseaux (santé, services sociaux et éducation)	0 à 133 799 \$			≥ 133 800 \$
Services professionnels/techniques (incluant services en TI)		0 à 133 799 \$			≥ 133 800 \$
Travaux de construction		0 à 133 799 \$			≥ 133 800 \$

L'adjudication ou l'attribution d'un contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public doit être effectuée dans le respect des principes de la Loi. Un organisme public doit notamment considérer la possibilité de procéder par appel d'offres public, appel d'offres public régionalisé ou appel d'offres sur invitation.

Tel qu'énoncé sur le site Web du Secrétariat du Conseil, dans la section [Les contrats au gouvernement](#), « Le contrat d'approvisionnement comprend les contrats d'achat ou de location de biens meubles, lesquels peuvent inclure les frais d'installation, de fonctionnement ou d'entretien des biens. Le contrat de crédit-bail est assimilé à un contrat d'approvisionnement. » Vous trouverez plus de détails concernant les différents types de contrats sur ce même site Web.

N'hésitez à communiquer avec nous ou avec l'équipe de la gestion contractuelle à gestion.contractuelle.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca pour plus de détails à ce sujet.